PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 24 JUIL. 2025

Affaire suivie par : Julien Salandre LH
Tél. : 02 90 02 31 67
Courriel : julien.salandre@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le directeur
à
Monsieur le Maire
Commune de Fougères
2 rue Porte Saint-Léonard
35300 Fougères

Objet. : **Projet de pôle d'échange multimodal - Déclaration Loi sur l'eau - Fin d'instruction**

Réf. : DIOTA-250430-161009-779-019 / AIOT n° 0100291519

P.J. : Fiche de réception des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le 30 avril 2025 par voie dématérialisée un dossier de déclaration « Loi sur l'eau » relatif à l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Fougères. Le 17 juin 2025, je vous ai transmis une demande de compléments, à laquelle vous avez répondu le 16 juillet.

L'analyse de votre déclaration et de ses compléments m'amène à déclarer votre dossier complet et régulier au titre de la Loi sur l'eau. Je vous informe ainsi que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Les principes retenus pour la gestion des eaux pluviales ainsi que pour la restauration du cours d'eau sont rappelés en annexe à ce courrier. J'ai également pris note des mesures d'accompagnement afin de renforcer la prise en compte de la biodiversité en milieu urbain (gîtes à chiroptères, nichoirs de chouette hulotte, massifs végétalisées favorables aux pollinisateurs).

Conformément à la réglementation, le récépissé de déclaration sera affiché en mairie de Fougères et mis à disposition pour une durée minimale d'un mois. Une copie en sera également transmise à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon pour information et mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Je vous informe que vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier, sous réserve du respect des mesures présentées dans votre dossier au titre de la Loi sur l'eau et de la préservation de la biodiversité. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales devront être aménagés en début de chantier, de manière à récupérer les eaux pluviales du site durant la majorité des travaux.

Il conviendra de signaler à mon service ainsi qu'au service départemental de l'office français de la biodiversité (sd35@ofb.gouv.fr) 15 jours au préalable la date de commencement des travaux. Dans un délai de 3 mois à compter de la fin du chantier, vous veillerez à me retourner dûment complétée la fiche de réception des ouvrages de gestion des eaux pluviales ci-jointe, ainsi que les plans de récolement des travaux (réseaux et ouvrages).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie :
- DDTM - DT Vitré-Fougères
- OFB SD35
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le chef du service eau
et biodiversité adjoint

Martine PINARD

Annexe – Gestion des eaux pluviales et restauration du cours d'eau

Principes de gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales du projet seront infiltrées grâce à deux types d'aménagement :

- des noues ou des espaces verts creux pour les aménagements aériens,
- des chaussées réservoirs avec une surverse raccordée au réseau d'eaux pluviales pour les ouvrages enterrés.

Les ouvrages d'infiltration seront conçus pour gérer les eaux pluviales sur 2,4 hectares de la surface projet, pour une pluie d'occurrence décennale à centennale selon les secteurs. Le sous-bassin « BV7 » sera aménagé pour une infiltration des pluies décennales et rétention/régulation des pluies centennales. Seul le sous-bassin « BV12 » n'infiltrera que les pluies d'occurrence 2 mois.

Les ouvrages d'infiltration représenteront un volume total d'environ 537 m^3 pour une surface totale utile pour l'infiltration d'environ 3 877 m^2. L'ouvrage de rétention/régulation du sous-bassin « BV 7 » représentera un volume de 100 m^3. Son débit de fuite sera de 1,5 l/s.

Caractéristiques du cours d'eau restauré

Le lit mineur du cours d'eau remis à ciel ouvert présentera une largeur pleins bords de 49 cm et une hauteur pleins bords de 14 cm, ainsi qu'un lit d'étiage de 17 cm de large et 5 cm de haut. Le coefficient de sinuosité sera de 1,24, avec un méandrage de part et d'autre du lit majeur. Ce dernier présentera une base plane ou quasi-plane d'une largeur d'environ 4,5 m.

L'alternance radier-mouille sera créée au moment du terrassement du lit mineur. Une recharge granulométrique en plein d'environ 20 cm sera effectuée dans le lit mineur. Des radiers de 1,5 m de longueur et d'environ 7,2 cm de hauteur seront disposés tous les 7,5 m. La cote aval de chaque radier sera égale à la cote amont du radier suivant. Aucun bloc ne sera disposé dans le lit mineur du cours d'eau. L'apport de bois en rivière permettra de créer des micro-habitats et de diversifier les écoulements.

Le franchissement du cours d'eau sera effectué grâce à 5 ponts-cadres de largeur équivalente à celle du lit majeur, soit environ 4,5 m. Le radier des ouvrages sera enterré d'au moins 30 cm.

Un suivi du cours d'eau restauré, et notamment de l'évolution du matelas alluvial, sera effectué après les premières crues morphogènes. Une recharge granulométrique complémentaire ou une fixation de certains radiers sera effectuée si nécessaire.